

LEGENDE
Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / LOT		surface du lot / de l'îlot (m²)	
min.	max.	min.	max.

surface d'emprise au sol (m²) = min. max. min. max. surface constructible brute (m²)
surface du scellement du sol (m²) = min. max. min. max. type et nombre de logements
type de toiture = min. max. min. max. nombre de niveaux

type, disposition et nombre des constructions hauteur des constructions (m)

Délimitation du PAP et des zones du PAG
délimitation du PAP
délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
terrain existant
terrain remodelé

Nombre de niveaux
1, 2, 3, ... nombre de niveaux pleins
+1,2...R nombre d'étages en retrait
+1,2...C nombre de niveaux sous combles
+1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
hcx hauteur à la corniche de x mètres
hvx hauteur à l'acrotère de x mètres
hfx hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
x-mi x maisons isolées
x-mq x maisons jumelles
x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements
x-u x logements de type unifamilial
x-b x logements de type bifamilial
x-c x logements de type collectif

Formes de toiture
tp toiture plate
ts (x/y/z) toiture à x versants, degré d'inclinaison
orientation du toit

Garantir des immeubles (plan / coupes)
alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
alignement obligatoire pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour dépendances
limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots
lot projeté
lot existant
territoire cédé au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
min-vu pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
max-vu pourcentage maximal en surface construite brute de logement par construction
obligatoire pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
espace vert privé
espace vert public
au sein des parcelles des lots
espace extérieur pouvant être scellé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
type projeté / type à conserver
muret projeté / muret à conserver

Servitudes
servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
tranchée à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fosse couvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE
Zones définies au PAG RL
PAP NQ - Zone soumise à un PAP "nouveau quartier" / HAB-1 - Zone d'habitation 1 /
MIX+ - Zone mixte rurale / MIX+ - Zone mixte villageoise / AGR - Zone agricole
BEP - Zone de bâtiments et équipements publics

Délimitation des lots
lot X lot projeté (indication)

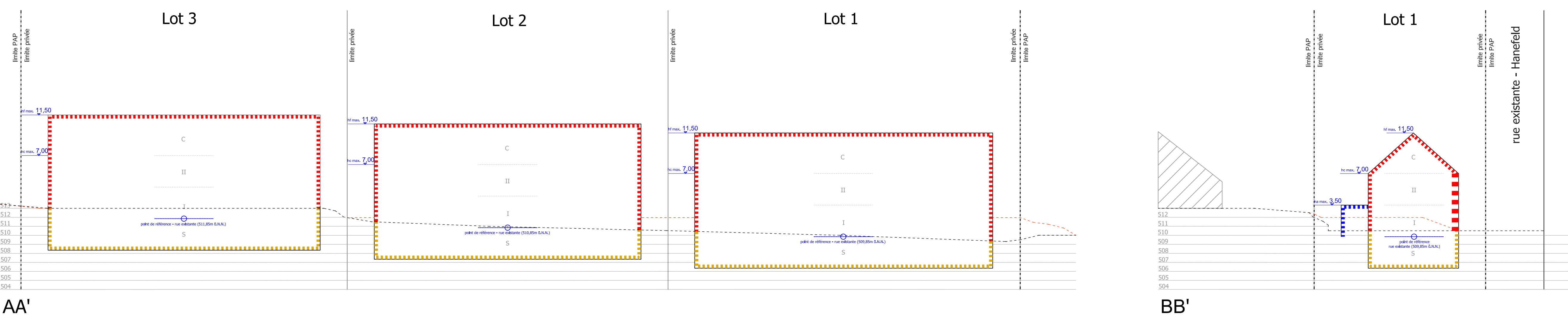
Constructions
bât existant (à conserver)
bât existant (à démolir)

Servitudes
servitude pour canalisation

Lot 1			
0	292	0	364
364	1-mi	1-u	1-u
t2 (25-38)	hf ≤ 11,50 hc ≤ 7,00	I	II+1C+1S

Lot 2			
0	298	0	372
372	1-mi	1-u	1-u
t2 (25-38)	hf ≤ 11,50 hc ≤ 7,00	I	II+1C+1S

Lot 3			
0	276	0	345
345	1-mi	1-u	1-u
t2 (25-38)	hf ≤ 11,50 hc ≤ 7,00	I	II+1C+1S



		Commune de Clervaux			
Projet d'aménagement particulier				Projet N° 24026	
Clervaux "HUP-NQ-04 Hanefeld"				Echelle	1/250
				Date	24/09/2025
				H.Jochem	
				M.Mersch	
				Plan N°	Ind 1
Date Ind Modifié par Vérifié par Modification					